

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL450

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« Par dérogation à l'article 31 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le recours à un traitement mentionné au I du présent article est ... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.